



51 Elizabeth II
A.D. 2002
Canada

Journals of the Senate

1st Session, 37th Parliament

N° 113

Tuesday, May 7, 2002

2:00 p.m.

Journaux du Sénat

1^{ère} session, 37^e législature

Le mardi 7 mai 2002

14 heures

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	De Bané
Bacon	Doody
Baker	Ferretti Barth
Beaudoin	Finnerty
Biron	Fraser
Bolduc	Furey
Callbeck	Gauthier
Carney	Gill
Carstairs	Grafstein
Christensen	Graham
Comeau	Hays
Cook	Hervieux-Payette
Cools	Hubley
Corbin	Jaffer

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	*Cordy
*Atkins	*Day
Bacon	De Bané
Baker	Doody
*Banks	Ferretti Barth
Beaudoin	Finnerty
Biron	*Forrestall
Bolduc	Fraser
Callbeck	Furey
Carney	Gauthier
Carstairs	Gill
Christensen	Grafstein
Comeau	Graham
Cook	Hays
Cools	Hervieux-Payette
Corbin	Hubley

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Johnson	Mahovlich	Robertson
Joyal	Milne	Robichaud
Keon	Moore	Roche
Kinsella	Morin	Rossiter
Kirby	Murray	St. Germain
Kolber	Nolin	Setlakwe
Kroft	Oliver	Sibbenton
Lapointe	Pépin	Sparrow
Lawson	Phalen	Stollery
LeBreton	Pitfield	Taylor
Léger	Poulin (Charette)	Tkachuk
Losier-Cool	Poy	Tunney
Lynch-Staunton	Prud'homme	Watt
Maheu	Rivest	

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Jaffer	Mahovlich	Robertson
Johnson	*Meighen	Robichaud
Joyal	Milne	Roche
*Kenny	Moore	Rossiter
Keon	Morin	St. Germain
Kinsella	Murray	Setlakwe
Kirby	Nolin	Sibbenton
Kolber	Oliver	Sparrow
Kroft	*Pearson	Stollery
Lapointe	Pépin	Taylor
Lawson	Phalen	Tkachuk
LeBreton	Pitfield	Tunney
Léger	Poulin (Charette)	Watt
Losier-Cool	Poy	*Wiebe
Lynch-Staunton	Prud'homme	
Maheu	Rivest	

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****BILLS**

Resuming debate on the motion of Honourable Senator Carstairs, P.C., seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C.,

That the Senate do not insist on its amendment numbered 1(a) to Bill C-15A, An Act to amend the Criminal Code and to amend other Acts to which the House of Commons has disagreed; and

That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House accordingly.

After debate,

The Honourable Senator Kinsella moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter,

That the motion, together with the Message from the House of Commons on the same subject, dated April 23, 2002, be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs for consideration and report.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS**SENATE PUBLIC BILLS**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Cook, for the third reading of Bill S-18, An Act to Amend the Food and Drugs Act (clean drinking water).

After debate,

The Honourable Senator Robichaud, P.C. for the Honourable Senator St. Germain, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Milne, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 2 and 3 were called and postponed until the next sitting.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****PROJETS DE LOI**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P.,

Que le Sénat n'insiste pas sur l'amendement numéroté 1a) au projet de loi C-15A, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois, auquel la Chambre des communes n'a pas acquiescé; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

Après débat,

L'honorable sénateur Kinsella propose, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter,

Que la motion ainsi que le message de la Chambre des communes en date du 23 avril 2002, portant sur le même sujet, soient renvoyés au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour étude et rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n° 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Cook, tendant à la troisième lecture du projet de loi S-18, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine).

Après débat,

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., au nom de l'honorable sénateur St. Germain, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Milne, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n°s 2 et 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Poy, seconded by the Honourable Senator Banks, for the second reading of Bill S-39, An Act to amend the National Anthem Act to include all Canadians.

After debate,
The Honourable Senator Tunney for the Honourable Senator Jaffer moved, seconded by the Honourable Senator Hubley, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

SPEAKER'S RULING

Last Thursday, May 2, Senator Cools raised a point of order in connection with second reading of Bill S-20, a bill designed to increase transparency and objectivity in the process of appointment to certain public offices.

The point of order raised doubts about the propriety of proceeding with second reading given that royal consent has not yet been signified for this Private Member's bill even though a ruling has already been made that royal consent will be needed before Bill S-20 can become law. According to Senator Cools, the only way Senator Stratton, the bill's sponsor, can obtain royal consent is through a motion for an Address to the Governor General. Several other Senators intervened in the discussion on this matter before I closed the proceedings and stated that I would review the transcript as well as earlier decisions on royal consent.

As Honourable Senators are aware, I have already ruled on the question of whether Bill S-20 requires royal consent. Last Autumn, on October 25, 2001, in response to a point of order that had been raised by Senator Joyal on June 5, I ruled that Bill S-20 required royal consent since it affected the royal prerogative of appointment. At the same time, I noted the fact that, in Canadian practice, as distinct from procedures followed by the Parliament of the United Kingdom, there is no evidence that royal consent for a bill needs to be signified in both Houses. In fact, based on the precedents, it would seem that royal consent has been signified to most bills that required it in the House of Commons alone, not the Senate and that, up to now at least, no case was found where royal consent to a bill had been signified in both Houses. Based on this established practice that spans more than 130 years, and motivated by a preference to allow debate on a bill, I ruled that the bill could proceed through the Senate.

Senator Cools is attempting to raise a concern that was not directly addressed in my original ruling on Bill S-20. The fundamental position of Senator Cools is that, because Bill S-20 is sponsored by a private member, and one from the Opposition at that, the only way that royal consent can be secured is through an Address to the Governor General.

Senator Cools cited two recognized Canadian parliamentary authorities, *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms* and *Bourinot's Procedure and Practice in the Dominion of Canada*. The Senator also made references to two cases from the British Parliament, one dating from 1868, involving William Gladstone, and another, from 1911 involving Lord Lansdowne.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Poy, appuyée par l'honorable sénateur Banks, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-39, Loi modifiant la Loi sur l'hymne national afin d'englober tous les Canadiens et Canadiennes.

Après débat,
L'honorable sénateur Tunney, au nom de l'honorable sénateur Jaffer, propose, appuyé par l'honorable sénateur Hubley, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le jeudi 2 mai dernier, le sénateur Cools a invoqué le Règlement relativement à la deuxième lecture du projet de loi S-20, une mesure visant à améliorer la transparence et l'objectivité dans le processus de nomination à certaines charges publiques.

Dans son rappel au Règlement, le sénateur a mis en doute qu'on puisse aller de l'avant avec la deuxième lecture sans obtenir d'abord le consentement royal pour ce projet de loi d'initiative parlementaire, et ce même s'il y a déjà eu une décision portant que le consentement royal serait nécessaire avant que le projet de loi S-20 ne devienne loi. D'après le sénateur Cools, la seule façon pour le sénateur Stratton, le parrain du projet, d'obtenir le consentement royal est de présenter une motion en vue d'une adresse au gouverneur général. Plusieurs autres sénateurs sont intervenus dans la discussion avant que je ne mette fin aux travaux en disant que j'allais examiner la transcription ainsi que les décisions antérieures au sujet du consentement royal.

Comme le savent les honorables sénateurs, j'ai déjà rendu une décision sur la nécessité d'obtenir le consentement royal pour le projet de loi S-20. L'automne dernier, le 25 octobre 2001, en réponse à une objection soulevée par le sénateur Joyal le 5 juin, j'ai déclaré que le projet de loi S-20 nécessitait le consentement royal car il touchait à la prérogative royale de nomination. En même temps, j'ai fait observer que, dans l'usage canadien, contrairement à ce qui se fait au Parlement du Royaume-Uni, rien n'indique que le consentement royal doive être signifié aux deux Chambres. De fait, d'après les précédents, il semble que le consentement royal ait été signifié à la Chambre des communes seulement et non au Sénat pour la plupart des projets de loi le nécessitant, et que, du moins jusqu'à maintenant, on n'ait pu relever aucun cas où le consentement royal à un projet de loi aurait été signifié dans les deux Chambres. Compte tenu de cette pratique établie sur plus de 130 ans, et ayant une préférence pour la tenue de débats sur les projets de loi, j'ai décidé que ce projet de loi pouvait aller de l'avant au Sénat.

Le sénateur Cools cherche à soulever une préoccupation dont il n'a pas été question directement dans ma décision initiale concernant le projet de loi S-20. La position fondamentale du sénateur Cools est que, comme le projet de loi S-20 est parrainé par un simple parlementaire et qu'il s'agit en outre d'un sénateur de l'opposition, le seul moyen d'obtenir le consentement royal est de présenter une adresse à la gouverneur générale.

En présentant ses arguments, le sénateur Cools a cité deux autorités canadiennes reconnues dans le domaine parlementaire, soit la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne* et *Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada* de Bourinot. Elle a également fait référence à deux affaires s'étant produites au Parlement britannique, celle de William Gladstone en 1868, et celle de lord Lansdowne en 1911.

While I do not dispute the accuracy of the Senator's references and examples, I do question their binding relevance to modern practice. All Senators can appreciate that the law of Parliament is not static; it changes and evolves to suit the needs of Parliament and its members.

As an example of change, one that is not entirely irrelevant to the point of order we are dealing with now, I would note that in the other place, it is now possible for private members to bring in bills that involve an expenditure of money. This new development, which was introduced about ten years ago, allows private members greater scope in preparing bills that are of particular concern to them. Formerly, this practice would not have been possible. Any bill that involved an expenditure required a royal recommendation that can only be obtained by a Minister. This requirement no longer impedes a private member from introducing a "money" bill, but the Government must be willing to provide the royal recommendation before the bill receives third reading.

Similarly, in the United Kingdom, it has been possible for some time now for a parliamentarian to introduce a bill that requires royal consent without seeking an Address. Normally what happens is that the sponsor will communicate in writing to a Secretary of State to inquire if the Government would be prepared to seek royal consent for the bill. From what I can gather, the royal consent is usually forthcoming since it is not taken to be an endorsement of the bill by Government.

Whether Senator Stratton will avail himself of this British procedure will be for him to decide. For my part, as I indicated in my ruling of October 25, I do not think it is in the best interest of the Senate to curtail debate on an issue of undoubted importance. Consequently, it is my ruling that there is no valid point of order and debate on second reading of Bill S-20 can proceed.

Ordered, That Order No. 1 under **GOVERNMENT BUSINESS, Reports of Committees** be again called.

Consideration of the Sixteenth Report of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce (Bill C-23, An Act to amend the Competition Act and the Competition Tribunal Act with one amendment and observations), presented in the Senate on May 2, 2002.

The Honourable Senator Kolber moved, seconded by the Honourable Senator Maheu, that the Report be adopted.

After debate,

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Je ne mets en doute l'exactitude des références et exemples du sénateur, mais je m'interroge sur leur caractère obligatoire dans le cadre de la pratique moderne. Tous les sénateurs sont conscients du fait que la loi du Parlement n'est pas statique; elle évolue constamment en fonction des besoins du Parlement et de ses membres.

À titre d'exemple de changement, qui n'est pas entièrement étranger au rappel au Règlement dont nous sommes saisis ici, je vous signalerais qu'à l'autre endroit, il est maintenant possible aux simples députés de présenter des projets de loi qui entraînent une dépense de deniers publics. Cette nouvelle procédure, qui date d'une dizaine d'années, accorde aux députés une plus grande marge de manœuvre au moment de la préparation de projets de loi qui leur tiennent particulièrement à cœur. Auparavant, cela n'aurait pas été possible, tout projet de loi ayant une portée financière devant faire l'objet d'une recommandation royale qui ne pouvait être obtenue que par un ministre. Cette exigence n'empêche plus un simple député de présenter un projet de loi « de finances », mais le gouvernement doit être prêt à accorder la recommandation royale avant que le projet de loi ne soit lu pour la troisième fois.

De même, au Royaume-Uni, un parlementaire peut, depuis un certain temps déjà, présenter un projet de loi exigeant le consentement royal sans solliciter d'adresse. Normalement, le parrain communiquera par écrit avec le secrétaire d'Etat pour lui demander si le gouvernement est prêt à demander le consentement royal à l'égard du projet de loi. D'après ce que je comprends, le consentement royal est habituellement accordé, étant donné qu'il n'est pas considéré comme un appui du gouvernement au projet de loi.

Je laisse au sénateur Stratton le soin de décider s'il veut se prévaloir de cette procédure britannique. Pour ma part, comme je l'ai indiqué dans ma décision du 25 octobre, je ne pense pas qu'il est dans l'intérêt du Sénat d'écourter le débat sur une question dont l'importance est indiscutable. Par conséquent, j'estime que le rappel au Règlement n'est pas recevable et que nous pouvons procéder à la deuxième lecture du projet de loi S-20.

Ordonné : Que l'article n° 1 sous les rubriques **AFFAIRES DU GOUVERNEMENT, Rapports de comités** soit appelé de nouveau.

Étude du seizième rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce (projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence, avec un amendement et des observations), présenté au Sénat le 2 mai 2002.

L'honorable sénateur Kolber propose, appuyé par l'honorable sénateur Maheu, que le rapport soit adopté.

Après débat,

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Andreychuk, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

OTHER BUSINESS**SENATE PUBLIC BILLS**

Orders No. 5 to 9 were called and postponed until the next sitting.

COMMONS PUBLIC BILLS

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

Consideration of the Third Report of the Standing Senate Committee on Human Rights (*budget 2002-2003*), presented in the Senate on May 2, 2002.

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Bolduc, that the Report be adopted.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

Consideration of the Sixteenth Report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs (*budget 2002-2003*), presented in the Senate on May 2, 2002.

The Honourable Senator Milne moved, seconded by the Honourable Senator Poy, that the Report be adopted.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 5 was called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Comeau, seconded by the Honourable Senator Johnson, for the adoption of the Fifth Report of Standing Senate Committee on Fisheries entitled: *Selected Themes on Canada's Freshwater and Northern Fisheries*, tabled in the Senate on February 19, 2002.

After debate,
The Honourable Senator Comeau for the Honourable Senator Johnson moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 7 to 16 were called and postponed until the next sitting.

OTHER

Orders No. 138 (motion), 16, 40 (inquiries), 73 (motion), 46 (inquiry), 44, 122 (motions), 49 (inquiry), 106, 103, 119 (motions) and 43 (inquiry) were called and postponed until the next sitting.

AUTRES AFFAIRES**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT**

Les articles n°s 5 à 9 sont appelés et différés à la prochaine séance.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

Les articles n°s 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Étude du troisième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne (*budget 2002-2003*), présenté au Sénat le 2 mai 2002.

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Bolduc, que le rapport soit adopté.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Étude du seizième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (*budget 2002-2003*), présenté au Sénat le 2 mai 2002.

L'honorable sénateur Milne propose, appuyée par l'honorable sénateur Poy, que le rapport soit adopté.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n° 5 est appelé et différé à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Comeau, appuyée par l'honorable sénateur Johnson, tendant à l'adoption du cinquième rapport du Comité sénatorial permanent des pêches intitulé *Thèmes choisis sur les pêches en eau douce et les pêches du Nord*, déposé au Sénat le 19 février 2002.

Après débat,
L'honorable sénateur Comeau, au nom de l'honorable sénateur Johnson, propose, appuyé par l'honorable sénateur Andreychuk, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n°s 7 à 16 sont appelés et différés à la prochaine séance.

AUTRES

Les articles n°s 138 (motion), 16, 40 (interpellations), 73 (motion), 46 (interpellation), 44, 122 (motions), 49 (interpellation), 106, 103, 119 (motions) et 43 (interpellation) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Andreychuk calling the attention of the Senate to issues surrounding rural Canada.

After debate,
The Honourable Senator Tunney moved, seconded by the Honourable Senator Hubley, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 42 (inquiry) was called and pursuant to Rule 27(3) was dropped from the Order Paper.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report of the Department of Foreign Affairs and International Trade on Canada's State of Trade for the year 2002.—Sessional Paper No. 1/37-756.

Reports of the Canadian International Trade Tribunal for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/37-757.

Report of the Chicken Farmers of Canada, together with the Auditors' Report, for the year ended December 31, 2001, pursuant to the *Farm Products Marketing Agencies Act*, R.S.C. 1985, c. F-4, s. 30.—Sessional Paper No. 1/37-758.

Report of the Canadian Egg Marketing Agency, together with the Auditors' Report, for the year ended December 31, 2001, pursuant to the *Farm Products Marketing Agencies Act*, R.S.C. 1985, c. F-4, s. 30.—Sessional Paper No. 1/37-759.

Report of the Canadian Turkey Marketing Agency, together with the Auditors' Report, for the year ended December 31, 2001, pursuant to the *Farm Products Marketing Agencies Act*, R.S.C. 1985, c. F-4, s. 30.—Sessional Paper No. 1/37-760.

Report of the Canadian Broiler Hatching Egg Marketing Agency, together with the Auditors' Report, for the year ended December 31, 2001, pursuant to the *Farm Products Marketing Agencies Act*, R.S.C. 1985, c. F-4, s. 30.—Sessional Paper No. 1/37-761.

Copy of Regulations amending the United Nations Suppression of Terrorism Regulations (SOR/2002-161), pursuant to the *United Nations Act*, R.S.C. 1985, c. U-2, sbs. 4(1).—Sessional Paper No. 1/37-762.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Andreychuk, attirant l'attention du Sénat sur les diverses questions touchant les régions rurales du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Tunney propose, appuyé par l'honorable sénateur Hubley, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n° 42 (interpellation) est appelé et conformément au paragraphe 27(3) du Règlement est rayé du Feuilleton.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sur le commerce international au Canada pour l'année 2002.—Document parlementaire n° 1/37-756.

Rapports du Tribunal canadien du commerce extérieur pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/37-757.

Rapport des Producteurs de poulet du Canada, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 2001, conformément à la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*, L.R.C. 1985, ch. F-4, art. 30.—Document parlementaire n° 1/37-758.

Rapport de l'Office canadien de commercialisation des oeufs, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 2001, conformément à la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*, L.R.C. 1985, ch. F-4, art. 30.—Document parlementaire n° 1/37-759.

Rapport de l'Office canadien de commercialisation du dindon, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 2001, conformément à la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*, L.R.C. 1985, ch. F-4, art. 30.—Document parlementaire n° 1/37-760.

Rapport de l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 2001, conformément à la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*, L.R.C. 1985, ch. F-4, art. 30.—Document parlementaire n° 1/37-761.

Copie du Règlement modifiant le Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme (DORS/2002-161), conformément à la *Loi sur les Nations Unies*, L.R.C. 1985, ch. U-2, par. 4(1).—Document parlementaire n° 1/37-762.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Graham, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 4:30 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)**Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce**

The names of the Honourable Senators Bolduc, Angus and Tkachuk substituted for those of the Honourable Senators Tkachuk, Di Nino and Bolduc (*April 30*).

The names of the Honourable Senators Di Nino and Angus substituted for those of the Honourable Senators Angus and Di Nino (*May 1*).

Standing Joint Committee on Official Languages

The name of the Honourable Senator Beaudoin substituted for that of the Honourable Senator Nolin (*May 2*).

Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The name of the Honourable Senator Poulin removed from the membership (*May 3*).

Standing Senate Committee on National Security and Defence

The name of the Honourable Senator Baker substituted for that of the Honourable Senator LaPierre (*May 3*).

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

The name of the Honourable Senator Hubley substituted for that of the Honourable Senator Christensen (*May 3*).

The names of the Honourable Senators Mahovlich and Watt substituted for those of the Honourable Senators Banks and Adams (*May 6*).

Standing Senate Committee on Transport and Communications

The names of the Honourable Senators Watt and Comeau substituted for those of the Honourable Senators Adams and Gustafson (*May 6*).

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Graham, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 16 h 30 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Modifications de la composition des comités conformément au paragraphe 85(4) du Règlement**Comité sénatorial permanent des banques et du commerce**

Les noms des honorables sénateurs Bolduc, Angus et Tkachuk substitués à ceux des honorables sénateurs Tkachuk, Di Nino et Bolduc (*30 avril*).

Les noms des honorables sénateurs Di Nino et Angus substitués à ceux des honorables sénateurs Angus et Di Nino (*1^{er} mai*).

Comité mixte permanent des langues officielles

Le nom de l'honorable sénateur Beaudoin substitué à celui de l'honorable sénateur Nolin (*2 mai*).

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

Le nom de l'honorable sénateur Poulin enlevé de la liste des membres (*3 mai*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

Le nom de l'honorable sénateur Baker substitué à celui de l'honorable sénateur LaPierre (*3 mai*).

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Le nom de l'honorable sénateur Hubley substitué à celui de l'honorable sénateur Christensen (*3 mai*).

Les noms des honorables sénateurs Mahovlich et Watt substitués à ceux des honorables sénateurs Banks et Adams (*6 mai*).

Comité sénatorial permanent des transports et des communications

Les noms des honorables sénateurs Watt et Comeau substitués à ceux des honorables sénateurs Adams et Gustafson (*6 mai*).



If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada — Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Communication Canada — Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9